

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 037

Séance du 13 avril 2021

ANNULE ET REMPLACE

VOTE DU TAUX 2021 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES: M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration: TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS:

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Il est rappelé que la Loi de Finances Initiale pour 2021 a prévu plusieurs réformes avec :

- une modification de la répartition de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (suppression de la part Région, 47% au Département et 53% au bloc communal) et une diminution de moitié pour les entreprises
- un plafonnement de la Contribution Economique Territoriale à 2% de la valeur ajoutée des entreprises au lieu de 3%

- enfin une réduction des bases d'impositions des établissements industriels pour la TFPB et la CFE mais compensée par l'Etat,

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2021 sont les suivantes :

	2021	<i>Rappel 2020</i>
Cotisation foncière des entreprises	1 814 000 €	2 390 558 €

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux en 2020 :

	Taux votés 2020	Taux 2021	Evolution
Cotisation foncière des entreprises	30,17 %	30,17 %	Inchangé

Le produit fiscal attendu serait ainsi le suivant :

	Taux 2021	Base prévisionnelle 2021	Produit
Cotisation foncière des entreprises	30.17 %	1 814 000 €	547 284 €

(en fonction des bases notifiées)

Les pertes de produit de CFE induites par la réduction des bases des établissements industriels, de l'application de l'exonération ZRR, de l'exonération des bases minimums de CFE des CA inférieur à 5000 € sont compensées comme suit :

Allocations compensatrices de CFE	197 584 €
-----------------------------------	-----------

Soit un total prévisionnel CFE 2021 (produit et allocation) : 744 868 €

Rappel du montant du produit prévisionnel 2020 de la CFE : 721 063 €

Rappel du montant des allocations compensatrices 2020 de CFE : 27 253 €

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- FIXE le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 30,17% pour 2021.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le **08 JUIN 2021**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN
Présidente

